Konkurse Faillites Fallimenti

No 225 Mittwoch, 19.11.2008 126. Jahrgang

1. Débitrice:

Touring Fiorucci SA, Baptiste-Savoye 16, **2610 St-Imier**

- 2. Déclaration de faillite: 30.06.2008
- 3. Procédure: sommaire
- 4. Délai de production: 29.11.2008
- 5. Remarques: Les créances produites doivent être chiffrées en francs suisses, capital, intérêts et frais compris au 30 juin 2008 par les créanciers, en joignant des pièces justificatives. Il est absolument nécessaire de nous indiquer sur quel compte un éventuel dividende devrait être versé (CCP, compte bancaire no de compte personnel). Les créanciers domiciliés à l'étranger sont priés de se faire représenter par un mandataire en Suisse.

L'administration de la faillite se considère à vendre de gré à gré ou à mettre de suite aux enchères tous les actifs mobiliers de la faillie, en bloc ou séparément, pour autant que la majorité des créanciers ne s'y oppose pas par écrit, dans le délai fixé pour les productions. Le silence de ces derniers équivaut à une approbation. Les revendications de propriété doivent être annoncées dans le même délai. En application de l'art. 234 LP (sursis concordataire révo-

En application de l'art. 234 LP (sursis concordataire révoqué), le délai de production est ramené à 10 jours. En effet, il a déjà été fait appel aux créanciers par le commissaire au sursis pour les dettes jusqu'au 14.11.2007 (date de l'octroi du sursis concordataire). Ces créanciers qui ont déjà produit sont dispensés de le faire à nouveau; l'administration de la faillite en tiendra compte. Cette dispense de produire ne les libère pas de l'obligation d'aviser l'office des faillites de toute modification relative à l'existence ou au montant de la prétention précédemment produite, qui est survenue depuis lors.

Les dettes contractées pendant le sursis (après le 14.11.2007 et jusqu'au 30.6.2008, art. 310 al. 2 LP) doivent faire l'objet d'une production séparée.

Les créances produites doivent être chiffrées en francs suisses, capital, intérêts et frais au 30.6.2008 par les créanciers, en joignant des pièces justificatives.

Le numéro TVA 174 778 est révoqué par la présente.

Betreibungs- und Konkursamt Berner Jura-Seeland 2501 Biel/Bienne

(00336991)